



## Amendes financières 2017/2018



Frais de dossier :	
Expulsion joueur ou suspension ferme :	
Jusqu'à 3 matches	25 €
Au-delà de 3 matches	40 €
Expulsion dirigeant	40 €
Dossier disciplinaire	40 €
Réclamation :	
Seniors	35 €
Jeunes et Féminines	20 €
Appel (district) :	
Réglementaire	65 €
Disciplinaire (si le club demandeur est débouté)	80 €
Absence non excusée à convocation d'une instance dans les 24H précédant la séance par personne sanctionnable	35 €
Absence non justifiée pour un arbitre	Retenue indemnité arbitrage
FMI :	
Non utilisation de la FMI	30 €
Non transmission des résultats dans les 24H suivant la rencontre	30 €
Résultat pour les compétitions non gérées par la FMI:	
Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lundi	
Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lendemain du match lorsqu'il est joué en semaine	
Seniors et jeunes	25 €
Football d'animation	10 €
Non saisie ou saisie de résultat après 48 heures pour le foot entreprise	25 €



## Amendes financières 2017/2018



Non envoi d'une feuille de match (seniors, jeunes, football d'animation) : Délai de retour de la feuille de match en seniors et jeunes : 48 heures. Délai de retour de la feuille de match en football d'animation : 10 jours	10 €
Licence manquante : ( <b>Amende applicable à compter de la date fixée par le Comité Directeur</b> ) Football d'animation Jeune Senior Dirigeant	5€ 10 € 15 € 16 €
Manque sur feuille de match : Délégué à la police	10 €
Forfait : Championnat Seniors 1 <sup>er</sup> forfait 2 <sup>ème</sup> forfait et forfait général Championnat Jeunes 1 <sup>er</sup> forfait 2 <sup>ème</sup> forfait 3 <sup>ème</sup> forfait et forfait général Coupe (gestion District) Challenge féminin Deux dernières journées de championnat Deux dernières journées de championnat lorsque l'équipe est aux deux derniers plus bas niveaux de District : Seniors Jeunes Non participation Phases Finales Frais d'organisation pour forfait visiteur	   50 € 100 €  30 € 40 € 50 € 100 € 50 € 460 €  300 € 230 € 460 € 30 €

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

59 ter, Chemin de Verdale – B.P. 30 – Saint-Jean – 31242 L'UNION CEDEX – Siret 776.951.592.00042

Tél. : 05.62.89.05.30 – Fax : 05.62.89.05.35 – E-mail : [secretariat@foot31-dmt.fff.fr](mailto:secretariat@foot31-dmt.fff.fr)



## **Amendes financières 2017/2018**



Impossibilité d'effectuer le contrôle des terrains après convocation	150 €
Absence à l'Assemblée Générale	125 €
Clubs en infraction avec les statuts de l'arbitrage : Excellence : par année et par arbitre manquant Autre niveau : par année et par arbitre manquant	120 € 60 €
Absence d'éducateur diplômé au minimum "Animateur Seniors" ou CFF3 dans le Championnat excellence district seniors. Par match	50 €
Tournoi non déclaré ou déclaré tardivement au District	20 €